

Séance de Conseil Municipal du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2017

Présents : M. MÉNARD – Mme MARTIN - Mme PAGANUCCI – Mme BLONDEAU – M. DESHAYES – Mme FERNANDES-PENTEADO - M. HÉBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT - Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : M. ADAM (pouvoir à M. MÉNARD) – M. PRENANT (pouvoir à Mme BLONDEAU) - Mme MÉRAUD (pouvoir à M. PIGOREAU)

Absents : Mme LETANT - M. PÉREON

Secrétaire de séance : Mme BLONDEAU

Invité : M. COUTY, bureau d'études VIATEC

1. ELECTIONS SENATORIALES :

Désignation des délégués titulaires, suppléants qui voteront à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

Le Bureau de vote, composé de M. MÉNARD Jean-Yves, Maire, Président, de M. HÉBERT Xavier, Secrétaire, de Mme BLONDEAU Nadine et de M. PIGOREAU Albert, les deux membres les plus âgés et de Mmes BEAUCHEMIN Claire et FERNANDES-PENTEADO Marie-Laure, les deux membres les plus jeunes a été constitué en début de séance. Conformément aux articles L 284 et L 286 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

La liste « Villiers aux Sénatoriales », seule liste déposée a été élue par 13 voix pour.

Ont été élus délégués titulaires :

Mme PAGANUCCI Laurence, M. MÉNARD Jean-Yves et Mme BLONDEAU Nadine

Ont été élus délégués suppléants :

M. PIGOREAU Albert, Mme BEAUCHEMIN Claire et M. JUMERT Charles

ORDRE DU JOUR :

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 16 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Opération Cœur de Village – demande de subvention de l'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité

Monsieur le Maire informe que la 1^{ère} tranche du projet de l'aménagement du Cœur de Village, comprenant les études de conception, les travaux et la maîtrise d'œuvre est estimée à 385 420 € HT.

Le projet peut être financé par une subvention de l'état, dans le cadre du contrat de ruralité (57 813 €), une participation du S.I.D.E.L.C. (97 440 €), une subvention de la région (40 000 €), la D.E.T.R. (42 000 €), une subvention du Département (32 000 €), et le complément par autofinancement de la commune (116 167 €).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du projet et de son financement, afin de bénéficier de la subvention de l'Etat de 57 813 €, dans le cadre du contrat de ruralité.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux pour un montant estimé de 385 420 € HT, accepte les modalités de financement ci-dessus et décide de demander une subvention de l'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité.

3. Réalisation d'une piste cyclable

a. Demande de subvention de l'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité

Monsieur le Maire informe que le projet de réalisation d'une piste cyclable et piétonne de 520 m avenue du Petit Thouars, comprenant les études de conception, la réalisation et la maîtrise d'œuvre est estimée à 301 360 € HT.

Le projet peut être financé par une subvention de l'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité (45 205 €), une participation du S.I.D.E.L.C (10 000 €), une subvention de la région (30 000 €), la D.E.T.R. (30 000 €), et le complément par la commune par autofinancement (186 155 €).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du projet et de son financement, afin de bénéficier de la subvention de l'Etat, de 45 205 €, dans le cadre du contrat de ruralité.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux estimés à 301 360 € HT, accepte les modalités de financement ci-dessus et décide de demander une subvention de l'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité.

b. Présentation du projet

Monsieur le Maire invite M. Arnaud COUTY, du bureau d'études VIATEC, chargé de la conception à présenter le plan d'aménagement. La piste cyclable de l'avenue du Petit Thouars s'étendra sur une distance de 520 m, de son embranchement avec la rue de la Garelière au Garage Hubert.

Sur le 1^{er} tronçon, carrefour rue de la Garelière à dernière maison (n° 61), la largeur de la piste sera de 1.75 m et sur le 2^{ème} tronçon, du n° 61 jusqu'au garage Hubert, la largeur de la piste sera de 1.50 m, avec un revêtement en stabilisé renforcé. Entre la chaussée et la piste, est prévue une bande d'espaces verts (ex : haie d'arbustes, lavande...), afin de récupérer l'eau de pluie. Entre les massifs et la chaussée, sur une distance de 370 m, des bordures de trottoirs sont prévues.

Une rencontre sera organisée avec les riverains le 18 juillet. Une politique devra être définie pour les travaux à réaliser devant les entrées des riverains.

Deux écluses seront créées, l'une près de l'entreprise ID CONSTRUCTION et l'autre devant la grande maison avec allée gravillonnée.

Monsieur COUTY propose de raccorder les eaux pluviales sur le réseau existant (fossé de la Garelière). Des possibilités d'extension du réseau sont évoquées, certaines comportant des contraintes (coût, passage sur des propriétés privées). Il prévoit une extension de l'éclairage public, avec la pose de 8 lampadaires, l'enfouissement du réseau téléphonique et le câblage par ORANGE, le remplacement de la canalisation AEP en fonte, diamètre 60 par une canalisation en PVC diamètre 110, avec reprise des branchements.

4. Voirie – Sécurité routière

a. Dos d'âne :

- Rue de la Garelière : Le dos d'âne qui devait être posé devant chez M. BOULANGER sera remonté de 10 m, suite à sa demande. Deux cédez-le-passage seront mis au carrefour de la rue de la Garelière et de la rue de Vaucroix.
- Avenue Pierre Armand Colin : Un dos d'âne sera posé après la sortie du cabinet d'orthophonie et un devant le 2^{ème} portail de M. LETANT, avec réaménagement du trottoir.
- Rue de Villepoupin : un dos d'âne, sous forme de plateau, sera mis devant chez M. LAFAYE.

- Rue des Plans d'Eau : Le dos d'âne à côté de chez M. MÉNARD a été fait cet après-midi.
L'ensemble des ralentisseurs seront terminés fin septembre, y compris la pose des panneaux.

b. Effacement des réseaux centre bourg :

Les enrobés de l'avenue du 11 novembre devraient être terminés avant le 15 juillet, ceux de la rue du Docteur Silly, entre le 17 et le 21 juillet et ceux de la rue de Chantereine en septembre.

L'enfouissement du réseau d'éclairage public sera terminé fin septembre – début octobre.

M. HEBERT rappelle que lors de la réunion publique, il avait été prévu un lampadaire rue du Clos de Vaucroix, près de chez Mme FICHEPAIN.

c. Borne recharge véhicules électriques :

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le S.I.D.E.L.C. va installer une borne électrique à Villiers-sur-Loir, comme prévu en Conseil Municipal le 22 avril 2016. Suite à une rencontre entre Monsieur le Maire, Monsieur COUTY, du bureau d'études VIATEC et Monsieur DÉRET, du S.I.D.E.L.C., la borne sera implantée à proximité de l'avenue du Petit Thouars, sur le parking, face à l'Auberge du Petit Vin Blanc. En contrepartie, la commune s'engage à verser au S.I.D.E.L.C. une participation aux charges d'exploitation fixée à 640 € par an ; ce montant maximum pourra être revu en fonction des coûts réels.

d. Eclairage public – remplacement des anciens luminaires par des LED

Le remplacement des 76 luminaires par des LED est réalisé. 23 autres ont été remplacés par des lampes au sodium provenant d'autres lampadaires existants. Le poteau avec LED demandé lors des réunions de quartier, avenue Ronsard, devant chez M. ROUBALAY, a été posé et un autre ruelle Bûcheron sera également ajouté.

Un devis sur l'éclairage du square, avenue du Petit Thouars est proposé par l'entreprise INEO : coût : 3 000 € (tranchée 15 m et bâtonnettes LED au sol). Dans un premier temps, seul l'éclairage des toilettes publiques va être fait. L'aménagement global sera revu dans le cadre de l'aménagement Cœur de Village.

Sur proposition de l'entreprise, les vieilles lanternes peuvent être récupérées par la commune.

5. Association Foncière : curage des fossés

Monsieur le Maire informe que lors de sa réunion du 5 avril 2017, le bureau de l'Association Foncière avait accepté sa proposition de faire passer la participation annuelle versée à la Commune pour le broyage des chemins de 2 000 € à 2 500 €.

En contrepartie, le Bureau de l'Association Foncière avait demandé que la commune participe, tous les 6 ou 7 ans, à hauteur de 50 % au curage d'une partie des fossés, dont une partie appartient à la commune. Cette année, 4 kms de fossés doivent être curés, pour un coût estimé à 2 400 € HT environ. Monsieur le Maire a donné son accord de principe. Il propose que la totalité de la facture soit réglée par la commune qui peut récupérer la T.V.A. et que l'Association Foncière la rembourse, sur la base de la moitié du montant TTC, déduction faite du montant T.V.A. récupéré par la commune.

Le Conseil Municipal accepte de participer au financement de la moitié du curage de 4 kms de fossés pour cette année, estimé à 2 400 € HT environ, de régler la totalité de la facture et de se faire rembourser par l'Association Foncière selon les modalités ci-dessus.

6. Ecole – rythmes scolaires

Mme PAGANUCCI informe que le décret du 27 juin 2017 prévoit la possibilité de revoir les rythmes scolaires. Pour qu'une commune puisse passer de la semaine de 4.5 j à 4 j, il faut que le Conseil Municipal et le Conseil d'Ecole se positionnent.

En ce qui concerne Villiers-sur-Loir, la mise en place des rythmes scolaires est très positive. Après échanges avec les enseignants et accord de la municipalité, Madame PAGANUCCI propose de maintenir les rythmes scolaires en vigueur depuis 2014, à savoir la semaine de 4.5 jours, pour l'année scolaire 2017-2018 (y compris les T.A.P.S.). Les programmes pour la rentrée sont faits et les intervenants choisis. L'aide de l'Etat est aussi reconduite pour 2017-2018.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la semaine des 4.5 jours pour l'année scolaire 2017-2018.

7. Urbanisme – droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente le relevé de décisions ci-dessous, relatives au droit de préemption urbain dont les biens n'ont pas été préemptés par la commune :

N° Décision	Adresses	parcelles
1	5, rue des Cent Ecus	AB 304
2	Cave Laurent (terrain)	AA 192 – AA 193 et AA 194
3	5, rue des Cent Ecus (erreur sur n° 1 – mobilier non compté sur n° 1)	AB 304
4	1B, rue de la Couture	AC 242 - AC 245 et AC 187
	14, avenue du 11 novembre	AC 239
5	1B, rue de la Couture	AC 245 et AC 187
	14, avenue du 11 novembre	AC 238 et AC 239
6	18, rue des Cent Ecus	AB 329 et AB 336 (provenant de la parcelle AB 328, à titre indivis)
7	Coteau Saint-André	L 595
8	13, rue du Docteur Silly La Papillonnière	AD 5 AC 106
9	Coteau de Saint-André avenue Pierre Armand Colin	L 627 L 720
10	8, rue de la Fuye	AB 280
11	22, rue de la Couture	AC 252
12	Avenue Ronsard (terrain)	AB 325
13	13, rue du 8 mai	AE 189
14	1, rue du Clos Saint-Hilaire	AD 116
15	Clos de Picavette Les Pentes de la Barre	ZI 534 ZN 83
16	La Papillonnière	ZB 198 et ZB 199
17	11, rue du Docteur Silly	AD 06 et AD 07
18	23, rue Besnard-Ferron	F 309
19	19, rue du Clos de Vaucroix	AE 85 et AE 86

Le Conseil Municipal prend acte.

8. Finances : délibération modificative

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget, l'ensemble des travaux d'enfouissement des réseaux a été inscrit au compte 2152 (installations de voirie). Or, la participation du S.I.D.E.L.C. de 88 000 € doit être prélevée sur le compte 238 (avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles).

Il propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

- D 2152 : - 88 000 €
- D 238 : + 88 000 €

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits ci-dessus.

9. Point sur commission « cœur de village »

Monsieur HÉBERT fait le compte-rendu de la réunion du 16 juin. Monsieur MARMIROLI a pratiquement finalisé le dossier destiné à l'appel des candidatures qui se fera courant septembre. Il va continuer à travailler à titre gracieux sur le projet.

La Commission se réunira début octobre pour sélectionner le prestataire.

10. Affaires diverses

Monsieur PIGOREAU indique que lors de la dernière réunion Val Dem, une déléguée s'est plainte que les poubelles du plan d'eau débordaient régulièrement. Monsieur MÉNARD répond que les poubelles sont ramassées tous les jours par l'employé et qu'il n'a jamais constaté ce problème alors qu'il va au plan d'eau très régulièrement.

En raison de la fermeture de la piscine, un bus partira des Rottes et des Grands Prés pour emmener les personnes souhaitant aller au plan d'eau et reviendra le soir pour les ramener.

Monsieur JUMERT signale que les chemins de terre autour du plan d'eau sont régulièrement empruntés par les voitures pour s'y rendre. Il souhaite qu'un arrêté soit pris pour que ces chemins soient réservés à l'usage agricole.

Monsieur PIGOREAU signale que lors du dernier gros orage, l'eau rentrait dans l'Artésienne.

Monsieur PIGOREAU a vu un fils de Mme BURON Yvonne, doyenne de la commune, décédée fin mai, qui regrette que la commune n'ait pas été représentée à ses obsèques et qui a reçu par erreur une invitation pour le goûter des T.A.P. du 3 juillet. Monsieur le Maire enverra un courrier à la famille.

11. Démission de Madame MARTIN Marlène

Madame MARTIN fait part au Conseil Municipal qu'en raison de changements dans sa vie personnelle et professionnelle, elle a pris la décision de donner sa démission de son poste de 1^{ère} Maire-Adjointe et de Conseillère Municipale. Elle l'a transmise à Monsieur le Maire et à Monsieur le Sous-Préfet. Elle remercie toutes les personnes avec qui elle a travaillé depuis 3 ans et indique que son expérience au sein du Conseil Municipal lui a beaucoup apporté.

Monsieur MÉNARD lui répond qu'il regrette beaucoup sa démission, qu'il a beaucoup apprécié sa collaboration ; il la remercie pour tout le travail qu'elle a accompli au sein de la Commune, pour laquelle elle s'est beaucoup investie.

Fin de séance : 22 h 10

